



**Compte rendu de la Réunion du Bureau de l'Association des secrétaires
généraux
des parlements francophones (ASGPF)**

Paris, le vendredi 17 janvier 2020, 9 h 30

**Salle de la questure
Palais Bourbon
126, rue de l'Université, Paris 7^{ème}**

1. Adoption de l'ordre du jour du Bureau

Adopté

2. Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau tenue à Bruxelles le 8 septembre 2019

Adopté

3. Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale tenue à Bruxelles le 9 septembre 2019

Adopté

4. Demandes d'adhésion de l'Assemblée de la Polynésie française

Adopté

5. Situation financière de l'association

Au 31 décembre 2018 : solde créditeur de 49 121,85 euros

Au 29 novembre 2019 : solde créditeur de 54 793,06 euros

Recettes en 2019 d'un montant total de 10 195,6 euros pour 2019 et 750 euros pour 2018:

- Virements cotisation 2019 : 29	7000
- Virement cotisation 2019 partielle : 2	445,6
- Règlement en espèce pour l'année 2019 : 250,00 euros (Sénégal)	250
- Cotisations 2018 :	750
o 250,00 euros (Sénégal, en liquide);	
o 250 euros (Bulgarie par virement)	
o 250 euros (Parlement inconnu par virement)	
- Versement de la cotisation de l'APF	2500

Les virements correspondent au paiement des cotisations de chaque parlement (250 euros appelés pour chaque chambre).

31 assemblées sont à jour de leur cotisation à l'ASGPF en 2019.

3 chambres ont régularisé en 2019 leur cotisation 2018

Le tableau de la page suivante rend compte de ces éléments.

Dépenses en 2019 d'un montant total de 5274,39 euros, soit :

- Frais de tenue de compte : 80,46
- Organisation du Bureau de Paris (17-18/01/2019) : 754,65 euros
- Organisation du Séminaire de Bruxelles (experts) : 1649,98
- Organisation du Bureau de Bruxelles : 1254 euros
- Organisation de l'AG de Bruxelles (restaurant du 10 septembre) : 1470 euros
- Frais de virement : 33,5 euros
- Frais de tenue de compte : 31,8

Tableau synthétique

Depuis le 1 ^{er} janvier 2019	recettes	dépenses
2018	750	
2019	10 195,6	5274,39
Total	10 945,6	5274,39

Lors de la réception du relevé de comptes le mois suivant le versement de la cotisation, un courrier électronique sera envoyé par le secrétariat de l'ASGPF pour confirmer le versement sur le compte bancaire de l'association.

Un courrier sera également envoyé aux membres de l'association n'ayant pas cotisé les trois dernières années pour leur demander de se mettre à jour de leurs cotisations.

Une proposition d'amendement des statuts sera faite lors de la prochaine Assemblée générale visant à suspendre l'adhésion en cas de défaut de paiement des cotisations.

6. Bourse de la présidence

Un tableau de synthèse des profils des candidats sera proposé lors du prochain bureau.

7. Composition du bureau à venir

Une modification du règlement portant sera proposée lors de la prochaine AG concernant :

- La question du nombre de mandats successif auquel les membres du bureau peuvent prétendre
- L'augmentation de membres du bureau à 4 ou 5 membres.

Un appel à candidature sera proposé avant l'élection du prochain bureau en AG. Les retours des membres sont attendus pour la mi-mai.

Marie-Joséphine Diallo souhaite ne pas se représenter comme présidente de l'ASGPF lors de l'élection du bureau. Les membres du bureau ont insisté sur le maintien d'une forme de continuité entre les bureaux issus des différentes élections.

8. Relations avec l'APF et prochaines actions de coopération

Présentation des évolutions qu'a connues l'APF en 2019 par Emmanuel Maury, SGA de l'APF.

Un nouveau cadre stratégique (https://www.apf-francophonie.org/IMG/pdf/2019_02_04_pdf_de_presentation-cadre_strategique_2019-2022.pdf) a été défini par l'APF pour les années 2019-2022 lors de la session d'Abidjan en juillet 2019. Ce cadre, plus riche que le précédent en termes de contenu, d'échéancier, d'indicateur de mesures a la particularité d'avoir été co-construits avec toutes les sections de l'APF et l'OIF. 5 axes ont été définis :

- La défense de la langue française
- La promotion de la démocratie et des droits de l'homme
- L'éducation et la formation
- Le développement durable
- L'amélioration de la gouvernance

Ce cadre stratégique est soutenu par une volonté politique du SGP se traduisant par de nombreuses interventions dans le cadre de déplacements et de la nouvelle politique de communication. La francophonie doit se recentrer sur quelques axes principaux et ce à un moment particulier de son histoire : malgré le Brexit, 80% des documents officiels aujourd'hui sont toujours rédigés en anglais. Le travail sur la démocratie et les droits de l'homme, sur le numérique et la jeunesse et enfin sur l'enregistrement des enfants sans identité (sur lequel l'APF est en pointe) constituent autant d'axes sur lesquels se déploiera la francophonie. L'APF souhaite également avoir une plus grande place dans le cadre des réformes des institutions de la francophonie. En conséquence, l'OIF, l'APF et les opérateurs de la francophonie se doivent à une plus forte coordination, permise notamment par la création d'une commission de concertation se réunissant à un niveau politique et administratif et à la demande des parties.

Cette volonté conduira à mobiliser davantage le secrétariat général de l'APF. Celui-ci en comparaison d'autres organisations internationales comparables dispose de ressources propres plus faibles. Toutefois, pour faire face à ces nouveaux défis, les équipes du SG de l'APF se sont étoffées avec le recrutement d'une logisticienne, d'un autre conseiller. Le SG a également connu des changements de personnels, Philippe Péjo étant remplacé par Charlotte Montigny.

Concernant les programmes de coopération.

La formation présentielle Geoffroy Dieudonné, financée pour moitié par l'APF et par l'Université Senghor s'est tenue

- Au Niger, avec des fonctionnaires du Bénin, du Mali et du Niger
- Au Rwanda, avec des fonctionnaires rwandais et de RCA

Emmanuel Maury a rappelé l'utilité pour les participants des supports écrits des intervenants. Il a souligné également l'importance d'option alternative en termes de formateurs au cas où l'un de ceux retenus ne pourrait se rendre à la formation.

Concernant la formation présentielle, un débat existe pour savoir si celle-ci devrait toujours être diplômante ou uniquement certifiante comme le souhaiterait l'Université Senghor qui souhaiterait qu'un diplôme ne soit octroyé qu'aux participants de la formation en ligne, plus longue.

Pour 2020 deux formations ont été planifiées par l'APF :

- A Bangui, des problèmes de sécurité existent toutefois
- À N'djamena

La 4^{ème} édition de la formation Senghor en ligne devrait commencer le 20 mars 2020, date d'anniversaire de la francophonie. Jusqu'à présent, ce type de formation était principalement destiné aux fonctionnaires parlementaires venant des pays du Sud, elle pourrait également à l'avenir intéresser un public venant du Nord. Le suivi de ces formations permet ensuite à certains fonctionnaires d'accéder aux stages ENA/CISAP.

L'APF a organisé plusieurs programmes multilatéraux, en Côte d'Ivoire, à Madagascar et au Mali, lequel n'a pas été reconduit depuis 2015 en raison de la situation sécuritaire et en Haïti où la dégradation de la situation des deux chambres a conduit à une suspension des actions du programme multilatéral de développement adopté.

Le bureau de l'ASGPF a demandé au SGA de l'APF de marquer davantage la visibilité de l'ASGPF dans les formations présentielles organisées par l'APF. Il s'est également interrogé sur les risques sécuritaires à Bangui.

9. Organisation des prochaines réunions : bureau - assemblée générale (lieu et thèmes à déterminer)

Le prochain bureau se tiendra à Rabat en parallèle de la 46^{ème} session de l'APF se déroulant entre les 4 et 12 juillet 2020.

Les thèmes retenus pour le séminaire :

- L'accueil des nouveaux députés
- Le code de conduite s'imposant aux fonctionnaires parlementaires et la lutte contre le harcèlement
- Le recrutement des employés du Parlement : fonctionnaires, contractuels, stagiaires et apprentis

10. Questions diverses

Xavier Baeselen évoque la possibilité pour l'ASGPF d'organiser un séminaire de formation en Côte-d'Ivoire. Ce projet pourrait être financé pour moitié par l'APF.